

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

### **DELIBERATIONS**

#### **Convention Commune - SIVOM Sioule & Bouble pour entretien poteaux à incendie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la Convention sur 3 ans arrivée à échéance au 31/12/2014. La prestation du SIVOM s'élève à 30 €/poteau et se traduit par une visite annuelle. Mme le Maire rappelle que les conditions de prélèvement d'eau aux poteaux et bouches d'incendie sont strictement encadrées. Une demande d'utilisation au SIVOM est obligatoire (formulaire de demande disponible en mairie).

#### **Validation modification statuts Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)**

En regard de l'Article 134 de la Loi ALUR, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Etat n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes ayant la compétence urbanisme dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. L'ATDA a décidé d'élargir ses compétences à l'urbanisme lors de son AG extraordinaire du 8/12/2014.

Validation à l'unanimité par le Conseil Municipal de cette modification des statuts de l'ATDA.

#### **Validation modification statuts Communauté de Communes de Gannat (CCBG)**

Démarche identique adoptée par la CCBG. Là encore, validation à l'unanimité par le Conseil Municipal de cette modification des statuts.

Précision : pour la commune de Biozat, l'instruction des documents d'urbanisme sera assurée par l'Etat jusqu'au 01/01/2017. A compter de cette date, ce service restera gratuit pour les usagers mais deviendra payant pour la commune.

#### **Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal sollicite la réserve parlementaire pour 2 projets :

- Aire de jeux (réserve Assemblée nationale) : principe accordé pour une aide de 6 000 €
- Accessibilité extérieure local infirmières (réserve Sénat): demande de 50 % du montant des travaux

Les travaux devront être engagés seulement une fois les subventions définitivement attribuées. Signalons que la Fondation du Crédit Agricole a également accordé une aide de 2000 € pour la réalisation de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal sollicite également le Conseil Général pour bénéficier de la subvention « Amendes de police » pour les travaux d'amélioration de la sécurité du carrefour de l'école (essentiellement signalisation et marquage, passage de l'ensemble du carrefour en zone 30).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Les radars pédagogiques dont le fonctionnement ne donne pas satisfaction seront remplacés gratuitement par le fournisseur au printemps prochain.
- Site internet : le choix définitif du prestataire n'est finalement pas totalement arrêté suite à la proposition d'un autre fournisseur. Sujet en attente de réponse de ce dernier pour l'instant.
- Budget : la dotation de l'Etat devrait baisser d'environ 9 000 € pour le budget de fonctionnement de la commune 2015. Des économies seront donc à trouver. Côté aide du Conseil Général, l'enveloppe dédiée au fonds 1 avoisine 8 000 € et reste à peu près stable.
- Projet départemental sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : le Conseil municipal regrette le manque d'information sur la commune permettant de se faire un avis sur ce projet. Les maires des communes voisines seront concertés.
- Réforme rythmes scolaires : le service Jeunesse & Sports de la DCSP (Cohésion sociale et protection des populations) a reconnu la qualité et la diversité des actions conduites par la commune. Un document détaillant la démarche (Projet Educatif Territorial) devra être rédigé et remis à l'Académie au cours du prochain trimestre. Un groupe de travail se mettra en place au sein du Conseil Municipal.
- Plusieurs élus participeront à la réunion d'information sur le PLU intercommunal organisée à l'intention des élus de la Communauté de Communes de Gannat le mercredi 4 février à Gannat.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h.